



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 17/2004
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Comptes 2003
du Fonds culturel Riviera**

Séance de la commission :

jeudi 27 mai 2004

Vevey, le 27 mai 2004

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2003 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes du district.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^{ème} des communes partenaires (8 sur 10).

Cadre général

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes du district.

Elle est gérée par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Comptes 2003

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Avec l'entrée en vigueur de la convention, le montant prévu pour la législature en cours, est fixé à fr. 48.-- par habitant.

Sur la base de la population au 31 décembre 2002, les revenus pour 2003 se sont élevés à fr. 3'346'896.40.--.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de compétence du conseil administratif du fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux.

Le montant global des subventions pour 2003 s'est élevé à fr. 3'133'560.--.

A ce montant, se sont ajoutées les charges relatives à l'administration et à la gestion du fonds, prestations fournies par le Service des affaires intercommunales et dont le montant s'est élevé à fr. 23'442.65.--.

Par ailleurs, rappelons que le conseil administratif a la compétence de proposer aux municipalités d'apporter un soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional, dans le cadre des disponibilités financières. L'unanimité des municipalités est alors requise, en application de l'art. 14 de la convention. En 2003, il n'a pas été fait usage de cette possibilité.

Les comptes 2003 font donc apparaître un total des charges de fr. 3'230'235.95.--, pour un total des revenus de fr. 3'346'896.40.--. Le solde disponible au 31 décembre 2003 est de fr. 116'660.45.-- et sera redistribué aux communes dans le courant 2004.

Conclusions

Nous vous prions par conséquent, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 17/04 du 27 mai 2004 sur les comptes 2003 du Fonds culturel Riviera

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'adopter les comptes 2003 du Fonds culturel Riviera.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Pérrenoud

Annexes :

- Rapport d'activités 2003 du Fonds culturel Riviera
- Comptes 2003 du Fonds culturel Riviera

Municipale délégué : Mme Madeleine Burnier, Municipale, Directrice de la culture, de la jeunesse et des sports

FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ANNÉE 2003

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités du district.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, et en 2000, l'assemblée générale du fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, celui-ci a fait une proposition d'extension comprenant 11 institutions, avec une contribution annuelle des communes portée à Fr. 48.-- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des conseils communaux à fin 2001.

L'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur suite à son adoption par les 10 conseils communaux du district fin 2002 et par l'approbation par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2003. Le montant pour 2003 a été maintenu à 48.-- par habitant.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'agenda régional.

Les nouveaux organes du fonds, élus pour la durée de la présente législature sont :

- le conseil administratif, composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif, formé de trois membres désignés parmi ceux du conseil administratif,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux du district.

Pour la durée de la présente législature, le conseil administratif est présidé par M. Gaston Barman, conseiller municipal à Corseaux, le secrétariat étant assuré par le Service des affaires intercommunales. Le conseil administratif décide, sur proposition du bureau exécutif, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le bureau exécutif assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leur demande de subvention ainsi que leur rapport annuel respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Il est composé de M. Gaston Barman, président du conseil administratif, Mme Madeleine Burnier, conseillère municipale à Vevey, M. Alain Feissli, conseiller municipal à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du Conseil administratif et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITÉS 2003

L'assemblée générale ancienne formule a tenu sa dernière séance ordinaire en mars. Suite à l'adoption de la convention intercommunale, le Conseil administratif a tenu son assemblée constitutive en août et s'est réunie à nouveau en décembre.

Le bureau exécutif s'est rencontré à quatre reprises, sans compter les contacts en cours d'année avec quelques unes des institutions subventionnées par le fonds. Il a également procédé à l'examen des demandes de soutien ponctuel qui sont toutes intervenues alors que la nouvelle convention n'était pas encore entrée en vigueur. Ont sollicité le fonds : la "Semaine internationale de piano Blonay/St-Légier", le "Concours suisse de Brass Bands Montreux 03" et "Rivier'Arts". Aucune de ces trois demandes n'a pu être honorée, la convention de 1994 ne permettant aucune entrée en matière. En outre, le bureau exécutif a assuré le suivi de chaque institution, contrôlant régulièrement l'arrivée et le contenu des documents transmis par dites institutions.

Globalement, les contacts entre le bureau exécutif et les institutions bénéficiaires se sont révélés très positifs. Certaines d'entre-elles ont été relancées pour l'obtention des documents nécessaires à la prise en compte de leur demande, ceci parfois lié au fait qu'elles ne bénéficient pas forcément d'une structure permanente, ou parce que la manifestation se déroule en fin d'année civile. Cependant, en dehors de réglages coutumiers lors de la mise en place d'une nouvelle structure, le bureau exécutif constate une bonne qualité des documents transmis.

Dans sa séance du 9 décembre 2003, le Conseil administratif a procédé à l'attribution des subventions aux institutions bénéficiaires; il a également examiné une demande de soutien ponctuel à la semaine internationale de piano Blonay-St-Légier, à l'occasion de son 15^{ème} anniversaire en 2004. Le Conseil administratif s'est montré favorable à cette demande et a proposé un soutien s'élevant à frs. 30'000.--. En vertu de la convention, toutes les municipalités du district ont été appelées à se prononcer sur ce point.

Quant à la commission intercommunale de gestion, elle s'est réunie pour la première fois en octobre. A cette occasion, elle a rencontré le bureau exécutif, ainsi que quelques membres du conseil administratif pour l'examen du budget 2004, dont elle a recommandé l'adoption aux conseils communaux du district.

Les comptes 2003 enregistrent des encaissements pour un peu plus de 3.2 millions de francs (soit frs. 48.-- par habitant). Les montants octroyés aux 11 institutions bénéficiaires sont restés inchangés par rapport aux comptes 2002, soit un peu plus de 3.1 millions de francs. Le solde provisoire disponible s'élève à frs. 116'660.45. Dans la mesure où il n'y a pas eu de soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional, ce montant sera redistribué aux communes courant 2004.

PERSPECTIVES

L'année 2004 sera la première année fonctionnant entièrement avec le système fondé sur la nouvelle convention du Fonds culturel Riviera. Certaines modalités devront être affinées, notamment concernant les obligations des institutions bénéficiaires; la définition des charges artistiques devra être précisée.

En outre, le bureau exécutif avait prévu d'organiser une rencontre entre les membres du conseil administratif et les représentants des institutions bénéficiaires, à l'issue de l'assemblée constitutive du 27 août 2003. Celle-ci n'a finalement pas pu avoir lieu, se chevauchant avec une réception du Septembre Musical, mais elle sera reportée en 2004.

Annexe : Comptes définitifs 2003

FONDS CULTUREL RIVIERA

COMPTES 2003

Solde disponible au 1er janvier 2003 74'216.40
Réserve "Art Forum" 2002 25'000.00

ENCAISSEMENTS (fr. 48.-/hab)	Population au 31.12.02		
Blonay	4'944	237'312.00	
Chardonne	2'612	125'376.00	
Corseaux	2'072	99'456.00	
Corsier	3'138	150'624.00	
Jongny	1'286	61'728.00	
Montreux	22'514	1'080'672.00	
St-Légier	4'086	196'128.00	
La Tour-de-Peilz	10'435	500'880.00	
Vevey	15'722	754'656.00	
Veytaux	851	40'848.00	
Total encaissements	67'660	3'247'680.00	3'346'896.40

DEPENSES

Subventions aux institutions

Art Forum	50'000.00
Auditorium Stravinski	816'000.00
Fondation Arts Spectacles	1'176'000.00
Théâtre Montreux-Riviera	386'000.00
Concours Clara Haskil	21'000.00
Montreux Choral Festival	50'000.00
Compagnie Nomades	100'000.00
Festival du Rire Montreux	60'000.00
Festival images	163'000.00
Septembre Musical	180'000.00
Association musées Riviera	67'000.00
Agenda régional (4 numéros)	64'560.00
Total subventions	3'133'560.00

Prestations SAI	23'442.65
Ristourne aux communes sur avance 2002	73'233.30

Total dépenses 3'230'235.95

Solde disponible au 31 décembre 2003 116'660.45

Proposition d'utilisation du solde : redistribution aux communes 116'660.45

Vevey, le 29 mars 2004